

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 14 février 2014 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1403950S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;
Vu le décret du 30 octobre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. IMBERT (Yannick);
Vu la décision du 31 décembre 2013 portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Martha Breeze, cheffe du service des affaires internationales et européennes, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Anne Le Bihan, adjointe à la cheffe du service, à l'effet de signer tous actes, décisions et correspondances relevant du champ de compétence du service des affaires internationales et européennes, tel que défini par la décision portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, notamment ceux se rapportant :

- au développement de l'expertise de l'Office français de l'immigration et de l'intégration à l'international;
- à l'animation du réseau des Représentants à l'étranger;
- à la gestion des fonds européens.

Article 2

La décision du 1^{er} novembre 2012 portant délégation de signature (Office français de l'immigration et de l'intégration) est abrogée (NOR : INTV1239079S).

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 février 2014.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
Y. IMBERT